



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les dispositifs de financement de l'ADEME pour les mobilités

Ces dernières années, 2 appels à projets récurrents sur la période 2018 - 2022

AVELO/AVELO2

4 axes :

- Études (schéma directeur vélo, études d'itinéraires, stratégie accessibilité établissements scolaires)
- Services
- Animation / communication
- Recrutement d'un chargé de mission pour la mise en œuvre de la politique vélo

Territoires d'expérimentation nouvelles

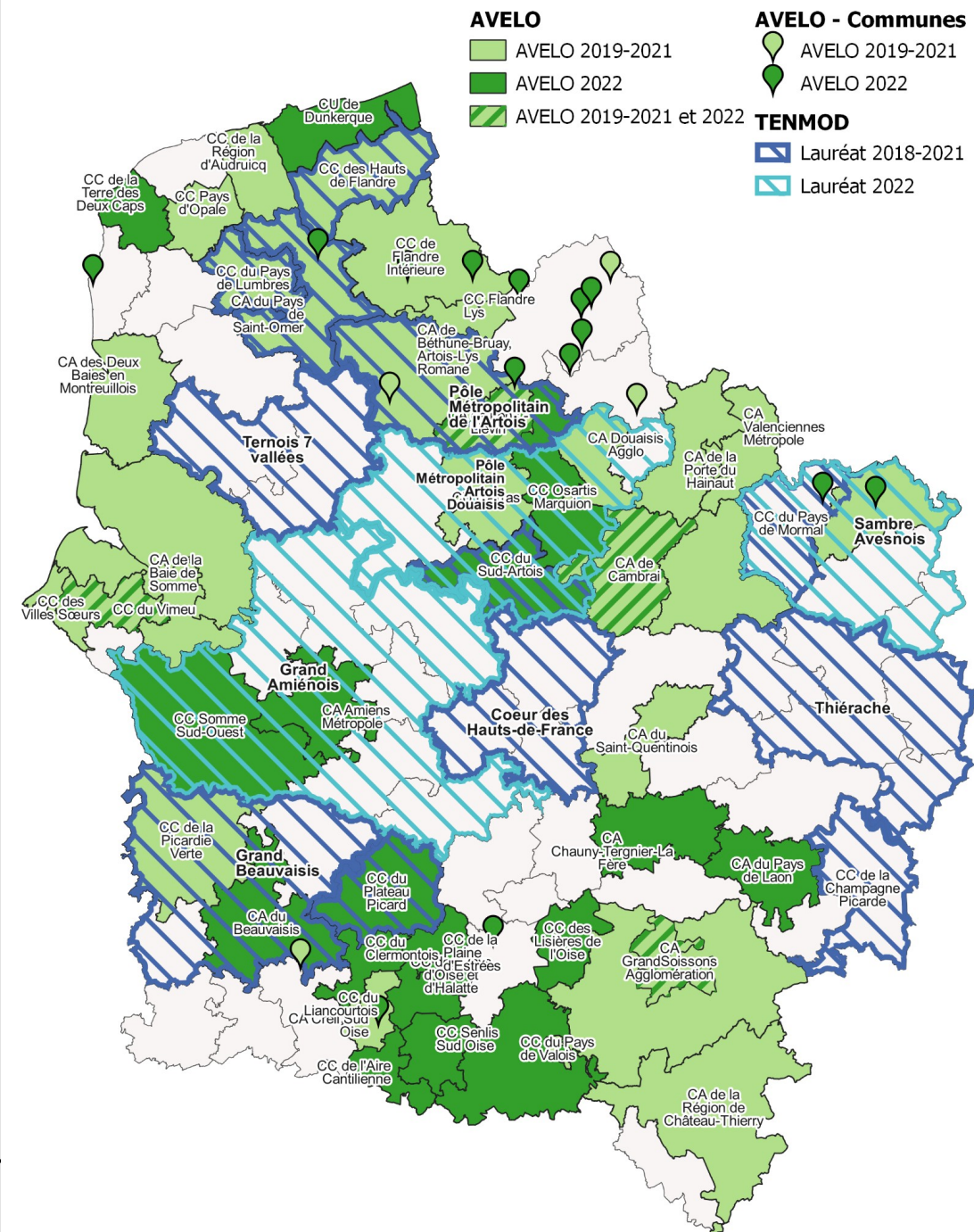
Territoires éligibles : AOM et regroupement d'AOM (PETR, Pôles Métropolitains...)

mobilités durables (TEN MOD)

2 axes :

- Planification (Plan de mobilité simplifié...)
- Expérimentation de services de mobilité

Bilan des lauréats AVELO et TEN MOD



En 2023, fonctionnement plutôt en gré à gré

Quelques priorités :

- Etudes de planification : Plan de mobilité simplifié, schéma directeur vélo
- Accessibilité des établissements scolaires en mobilité alternative (études, expérimentations...)
- Mise en œuvre de plans de circulation visant à apaiser l'espace public
- Expérimentations d'envergure avec capacité de réplique sur d'autres territoires
- ...

L'appel AACT-AIR 2023

Quoi ?

Soutien financier pour réaliser une **étude** afin d'**agir sur la qualité de l'air extérieur ou intérieur**

Qui ?

Collectivités territoriales

Objectif de l'étude

Définir et caractériser des actions pertinentes à déployer sur le territoire pour améliorer la qualité de l'air.

Attention, l'ADEME ne soutient pas les études visant à élaborer des documents réglementaires (PCAET, constitution d'une ZFE pour les territoires obligés, etc.).

L'appel AACT-AIR 2023

Domaines d'action :

- Transports et la mobilité
- Urbanisme et chantiers du BTP
- Air intérieur
- Combustion de biomasse
- Air et santé (avec les évaluations quantitatives d'impact sur la santé)
- Changement des pratiques collectives et individuelles

Soutien ADEME :

- L'aide : **70 % des dépenses éligibles** (aide plafonnée à 100 000€ maximum)
- Dans la mesure du possible, les projets ont **une durée maximale de deux ans**.
- 2 relevés : 16 mars 2023 et 25 mai 2023

Plus d'infos :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20221117/aide-a-laction-collectivites-territoriales-faveur-qualite-lair-aact-air>

Lancement d'un appel à projets sur la marche

3 axes :

- Etudes, planification (schéma directeur marche), études spécifiques (accessibilité des établissements scolaires, meilleure prise en compte de la marche dans les centres-villes commerçants)
- Expérimentation d'aménagements en faveur de la marche
- Actions d'animation et de communication

Territoires éligibles : EPCI, communes

Taux d'aide : environ 50%

Planning : publication avril 2023, remise des candidatures mai / juin 2023



3 Volets y sont déclinés :



Soutenir l'effort d'investissement des offices de tourisme, sites touristiques, collectivités territoriales et haltes fluviales le long des voies navigables de France situés à 5 km d'un itinéraire cyclable balisé (répondant au cahier des charges national des Véloroutes et Voies Vertes), **pour la marque 'Accueil Vélo®' ; par le financement de stationnements vélo.**

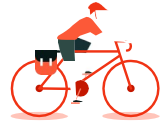


Accompagner les acteurs publics dans la création d'aires de service le long d'itinéraires cyclables identifiés sur le schéma national des véloroutes.

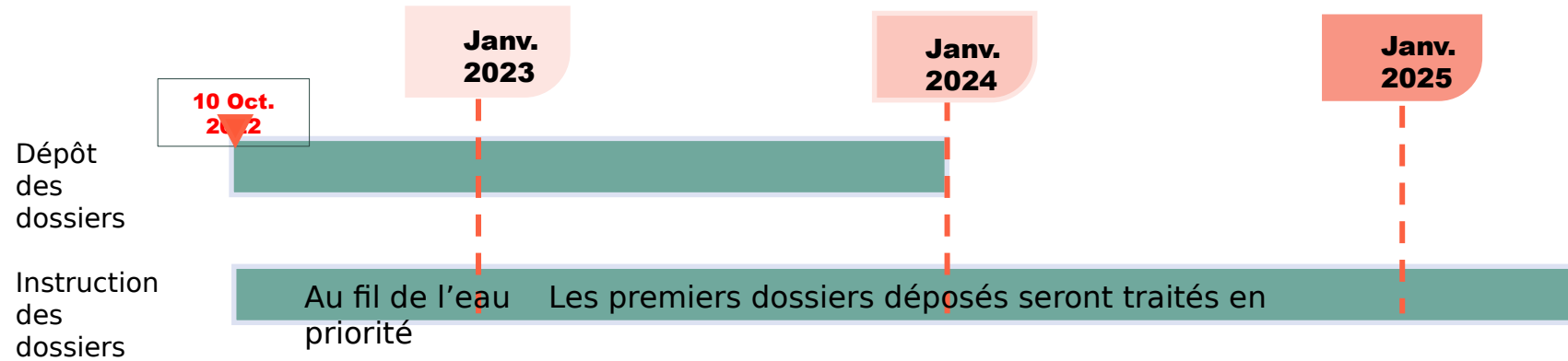


Aider les comités d'itinéraires rassemblant plusieurs collectivités ou les Conseils régionaux ou départementaux **à réaliser des études** portant sur l'une de ces trois thématiques :

- La mise en sécurité des voies existantes
- La promotion d'itinéraires auprès des touristes et professionnels
- La préfiguration de nouveaux tronçons



Calendrier du programme



Process de dépôt d'une demande :

